



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : **mardi 2 avril 2024**

Présents : Mmes ZULIAN/ LOMBARDO/BRUNET JAILLY /
SEYMAT/ VIALLE
MM DUMAS / DURILLON/ ALLAMANDO /
TRANCHAND

Absents / Excusés : MM LEROY/ AKYUREK
Mmes HAMDI / CUILLIER

Pouvoirs : Mme CUILLIER à Mme VIALLE
Mme HAMDI à Mme SEYMAT

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Christelle MALIGNON

N° 2024/02/04/16

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE - PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE DU CCAS

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion établi par le Receveur Percepteur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Percepteur a repris le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur, celui des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pendant l'exercice budgétaire 2023,

Statuant sur l'exécution des prévisions budgétaires 2023,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Valérie ZULIAN, Présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration :

- **D'ACTER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice précité n'appelle pas d'observation.
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité du compte de gestion 2023 de la résidence autonomie.
- **DE DÉCLARER** l'ensemble de l'exercice définitivement clos.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,



ACCEPTE cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 3 avril 2024,

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Joséphine LOMBARDO,
Vice-Présidente du CCAS

